



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL25-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 25 juin 2024
Séance du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

25- SYDEV – TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION DE TRANSFERT N°2024-ECL-0339 – LOTISSEMENT PRIVÉ RUE DE L'OUVRARDIÈRE

Dans le cadre de la création du lotissement privé à usage d'habitation sis rue de l'Ouvrardière, une convention a été conclue avec l'aménageur, la SAS AB IMMOBILIER, pour accepter le transfert des équipements et espaces communs dans le domaine public communal de la ville des Herbiers à la fin de la réalisation de l'opération.

Dans le cadre des travaux d'éclairage public, il est proposé au Conseil municipal de signer la convention tripartite N°2024.ECL.0339 à intervenir avec le SYDEV qui va réaliser ces travaux et l'aménageur SAS AB IMMOBILIER, afin d'intégrer les ouvrages réalisés à ce titre dans la domanialité de la ville.

Les travaux sont à la charge de l'aménageur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention N°2024.ECL.0339 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'éclairage public ci annexé,

Vu la délibération n°23 du Conseil municipal du 25 septembre 2023, relative au transfert dans le domaine public communal des équipements des espaces communs du lotissement « l'Ouvrardière,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 18 juin 2024,

Vu le rapport de Christophe VERONNEAU,

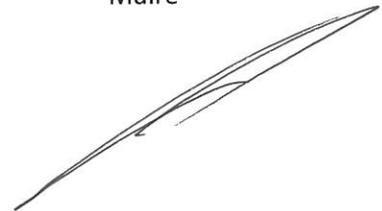
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide le transfert des biens dans le patrimoine de la collectivité,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Marie-Annick MENANTEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2024
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2024
Notifié le :